

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D'USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018, du projet de règlement 1101-81 amendant le *Règlement de zonage 1101*, tiendra une assemblée publique de consultation le **10 décembre 2018** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est d'ajouter la classe d'usage H3 à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle H-325 (rue Saint-Joseph, au nord de la rue Principale) afin de permettre les bâtiments comportant trois logements.

Des conditions ont été introduites pour encadrer le volume des triplex dans la zone visée, notamment par le fait de limiter le nombre d'étages à deux et la hauteur des bâtiments à huit (8) mètres, de façon à ne pas excéder la hauteur des autres constructions présentes sur la rue Saint-Joseph. Le ratio de cases de stationnement a également été réduit à une (1) case par logement et l'emprise au sol a été limitée à 50 % des propriétés, de manière à privilégier les espaces extérieurs et éviter les grandes étendues de bitume.

Ce projet de règlement vise la zone résidentielle H-325.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Veillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 26 novembre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate